



## 1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

55-212-07 Szórakoztató zenész I. (ütős)

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Musicien(-ne) de divertissement I. (percussioniste)  
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

## 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

**Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:**

- participer activement aux événements correspondants à sa qualification individuellement ou en tant que membre instrumental d'un orchestre;
- reconnaître et appliquer les gammes et les harmonies de base;
- présenter la musique avec style; d'une façon précise, articulée et expressive;
- répéter avec une bande;
- interpréter les oeuvres musicales avec style aux concerts;
- noter la mélodie et sa ligne d'harmonie à l'audition;
- appliquer les signes des accords typiques d'une façon correcte;
- analyser des oeuvres musicales et des transcriptions;
- jouer à son instrument d'une façon naturelle, aisée et parcimonieuse;
- présenter son répertoire par coeur si nécessaire;
- compiler et présenter une programme musicale qui correspond à la nature de la présentation;
- divertir par la présentation d'un répertoire musical large au domaine de la restauration compte tenu de la nature et de la clientèle de la lieu de restauration;
- suivre les instructions de l'auteur et du directeur musical pendant la production d'enregistrements musicaux, se préparer aux enregistrements avec des connaissances de haut niveau;
- effectuer des tâches pratiques pédagogiques qui correspondent à l'âge et aux compétences des élèves en appliquant les connaissances et la méthodologie pédagogiques nécessaires aux institutions d'éducation publique et en dehors de système scolaire;
- présenter une audition émotionnelle et dynamiquement nuancée;
- interpréter des mots musicaux, des signes de l'audition et des instructions d'une façon précise.

## 4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

2724 Compositeur / compositrice, musicien(ne), chanteur / chanteuse

2493 Professeur de musique (en dehors du système scolaire)

2422 Pédagogue dans une institution d'éducation

### (\*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</b></p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Ministre des Ressources Humaines</p>																
<p><b>Niveau du certificat (national ou international)</b></p> <p><b>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):</b>                      55 Qualification additionnelle complétant la qualification professionnelle de niveau avancé, basé principalement sur la qualification professionnelle ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être obtenu dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p><b>Code ISCED2011:</b> 4</p> <p><b>Niveau du CNCP de la Hongrie:</b> 4</p> <p><b>Niveau du CEC:</b> 4</p>	<p><b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b></p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien                      4 bien                      3 moyen                      2 passable                      1 insuffisant</p>																
<p><b>Mention de série du certificat: PT K</b></p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p><b>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</b></p>	<p><b>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 55%;">Solmisation, Histoire de musique de divertissement (jazz, rock, pop), Théorie de la musique</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20%; text-align: center;">25.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Solmisation, Histoire de musique de divertissement (jazz, rock, pop), Théorie de la musique</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Matière principale instrumentale, présentation de pièces instrumentales, de pratiques techniques et de connaissances pédagogiques</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">45.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve écrite centrale	Solmisation, Histoire de musique de divertissement (jazz, rock, pop), Théorie de la musique	5	25.00	Épreuve orale	Solmisation, Histoire de musique de divertissement (jazz, rock, pop), Théorie de la musique	5	30.00	Épreuve pratique	Matière principale instrumentale, présentation de pièces instrumentales, de pratiques techniques et de connaissances pédagogiques	5	45.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve écrite centrale	Solmisation, Histoire de musique de divertissement (jazz, rock, pop), Théorie de la musique	5	25.00														
Épreuve orale	Solmisation, Histoire de musique de divertissement (jazz, rock, pop), Théorie de la musique	5	30.00														
Épreuve pratique	Matière principale instrumentale, présentation de pièces instrumentales, de pratiques techniques et de connaissances pédagogiques	5	45.00														
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5															
<p><b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b></p> <p>A l'enseignement supérieur</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p>																
<p><b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</b></p>																	
<p><b>Base légale</b></p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle                      Exigence professionnelle et d'examen établie dans l'Arrêté n° 27/2016 (IX. 16.) du Ministère des Ressources humaines.</p>																	

## 6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2 ans

### Niveau d'entrée requis:

- Baccalauréat
- 54 212 08 Musicien de divertissement II.
- 54 212 02 Musicien ecclésiastique II.
- 54 212 04 Musicien de jazz II.
- 54 212 05 Musicien classique II.
- 54 212 06 Musicien populaire II.

### Modules d'exigences professionnelles:

12075-16 Musicien(-ne) de divertissement I. (Activité de la spécialisation de musicien de divertissement et de soliste)

12076-16 Activité pédagogique de musicien de divertissement I.

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

**Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>**

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2023.10.02

**CACHET**